



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Date de lancement : 19 octobre 2020

Avis d'appel à candidatures N° _ 004 _ / MTEIH/CAB/2020.

Nom du projet: Recrutement du personnel d'encadrement du FONDS AUTONOME NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER (FANER).

1. Contexte

Dans le souci d'apporter une réponse adaptée à la problématique de l'entretien du réseau routier national et de promouvoir et consolider une croissance économique durable, le Gouvernement de la République Gabonaise a décidé de la mise en place d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dénommé **Fonds Autonome National d'Entretien Routier (FANER)**.

Organisme placé sous la tutelle technique du Ministère chargé des Infrastructures, et la tutelle financière du Ministère chargé du Budget, le FANER a pour mission spécifique d'administrer les ressources et d'exécuter les dépenses liées à l'entretien du patrimoine routier national. Il est notamment chargé : de procéder au recouvrement des recettes

affectées ; d'élaborer les prévisions de recettes destinées à l'entretien routier ; et de procéder au paiement des dépenses y relatives et de tenir la comptabilité des opérations effectuées.

A ce titre, et conformément aux textes réglementaires, la tutelle technique par voie d'appel public à candidature se propose de recruter le personnel qui devra se charger de la mise en œuvre des missions assignées au FANER.

2. Objet de l'appel à Candidature

Le présent appel à candidature vise le recrutement du personnel d'encadrement suivant :

- le Directeur General
- le Directeur Administratif et Financier,
- le Directeur Technique.

3. Composition des dossiers de candidature

Pour chaque poste à pourvoir, le dossier de candidature comportera :

- une lettre de motivation;
- une copie légalisée d'acte de naissance ou jugement supplétif;
- un curriculum vitae;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois;
- un certificat médical datant de moins de trois mois;
- des photocopies des diplômes requis;
- deux (2) photos d'identité couleur

4. Termes de Référence

Pour chacun des postes à pourvoir, les tâches, missions, conditions et critères à remplir sont décrits ci-après.

A. Le Directeur Général

Le titulaire du poste est rattaché au Conseil d'Administration. Il a pour mission d'appliquer et de gérer la politique générale du FANER déterminée par le Conseil d'Administration, à qui il rend compte. Lui seul a la direction exclusive des affaires du FANER. Conformément à la loi, il a, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour représenter le FANER, contracter et agir en son nom, l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier des pouvoirs attribués expressément aux directeurs des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial.

Principales Missions

- assurer au quotidien la gestion administrative et financière de l'établissement;
- élaborer et soumettre au Conseil d'Administration les axes stratégiques à moyen et long terme de développement des activités, tant dans le strict domaine de l'entretien routier que dans les domaines connexes, notamment pour le renforcement des entreprises du secteur. En fonction des résultats acquis et des contraintes rencontrées, proposer des évolutions nécessaires à la réalisation des objectifs retenus par le Conseil d'Administration ;

- préparer et soumettre au Conseil d'Administration le programme de Budget annuel, les comptes financiers et le bilan de fin d'exercice ;
- exercer toutes les attributions qui lui sont déléguées par le Conseil d'Administration et par son Président ;
- exécuter le programme d'activités et en rendre compte au Conseil d'Administration ;
- exécuter le programme d'activités et en rendre compte au Conseil d'Administration ;
- fixer les objectifs annuels du FANER à ses collaborateurs immédiats suivant les orientations du Conseil d'Administration ;
- orienter et coordonner les activités du FANER : relever les incidents critiques, analyser les causes et proposer les mesures correctives ;
- prendre toutes les mesures conservatoires utiles en cas d'urgence, nécessitant un dépassement de ses attributions normales, à charge pour lui d'en rendre compte par écrit et sans délai au Président du Conseil d'Administration ;
- procéder à la recherche des financements nécessaires pour réaliser les objectifs ainsi fixés et les soumettre à l'accord du Conseil d'Administration et à celui des autorités ministérielles concernées ;
- engager et liquider les dépenses dans le cadre des budgets approuvés ;
- la suspension obligatoire des travaux, prestations et acquisitions lorsque le seuil de solvabilité destiné uniquement à couvrir les dépenses déjà contractées et non encore liquidées est atteint ;
- superviser la gestion des ressources humaines, c'est-à-dire exercer l'autorité hiérarchique sur le personnel qu'il recrute, administre et gère. Il peut déléguer ses fonctions et, en cas d'inexécution ou d'obstructions aux tâches qui doivent être réalisées par les différents agents du FANER, il procède à la réquisition des agents concernés, sans préjudice des sanctions prévues dans le statut du personnel ;
- gérer les immobilisations ;
- entretenir des relations avec les Administrations concernées par le secteur de l'entretien routier et les partenaires au développement.

Résultats attendus

- l'équilibre de gestion du FANER est assuré ;
- le FANER respecte les termes des engagements pris auprès de la tutelle et autres partenaires ;
- le paiement des décomptes de travaux est fait dans un délai n'excédant pas les 15 jours ;
- le travail de tout le personnel du FANER est organisé ;
- les objectifs généraux et spécifiques ainsi que les indicateurs de performance de tous les salariés sont définis en début d'année, suivis et évalués périodiquement ;
- les règles et procédures du FANER sont respectées ;
- les recommandations des auditeurs et des autres contrôles sont mises en œuvre ;
- les rapports d'activité et les états financiers sont transmis dans les délais prévus.

Conditions et critères d'éligibilité

- être de nationalité gabonaise ;
- être âgé(e) de 40 ans au moins ;
- être titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (BAC+5) dans les disciplines suivantes : gestion, finances, ingénieur (génie civil ou travaux publics) ;
- avoir accumulé une expérience professionnelle d'au moins douze (12) ans dans la gestion, les finances, les études routières, le contrôle des travaux routiers, les aménagements routiers ;
- avoir les connaissances nécessaires en matière de passation des marchés publics (fournitures, travaux et prestations intellectuelles) ;
- avoir une bonne connaissance des techniques de management ;
- posséder un bon sens des relations avec le personnel et les partenaires extérieurs ou acteurs impliqués dans les différents projets : maître d'ouvrages, maîtres d'œuvre, entreprises, administrations, organismes de financement, de contrôle, les assurances, etc. ;
- avoir une bonne maîtrise du français et une bonne aptitude à la rédaction ;
- être d'un professionnalisme et d'une intégrité éprouvés ;
- connaître les techniques d'élaboration, d'exécution et de suivi des budgets ;